



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 01 février 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 26/01/2024

un février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 7

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Michel DUPUY, Lise MALZAC, Alain BERNON

Votants : 7

Pour : 7

Représentés:

Contre : 0

Excusés: Florence BARNINI, Christine BOYER, Clément GALTIER

Abstentions : 0

Absents: Marion IMBERT

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Approbation du procès-verbal du 2023 - DE_2024_001

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal rédigé de façon synthétique de la séance du 6 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 6 décembre 2023.

Le Secrétaire de séance Pierre BONNEFILLE, deuxième adjoint	Le Président de séance Suzanne BADAROUX, maire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et se sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2024
048-214801854-DE_2024_001-DE